

Bulletin d'information

à l'attention des citoyennes et citoyens de Villeret

VILLERET-News

Publication du Conseil municipal

Edition novembre 2022



Sommaire :

- | | |
|---|--------|
| 1. Ordre du jour de l'assemblée municipale du 5 décembre 2022 | 2 |
| 2. Message du Conseil municipal | 3 - 4 |
| 3. Présentation du budget 2023 | 5 - 12 |

1. Ordre du jour de l'assemblée municipale

Assemblée communale ordinaire du lundi 5 décembre 2022 à 19.30 heures à la salle Chasseral (Collège, Rue Principale 25).

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

Ordre du jour :

1. Discuter et accepter le Plan d'aménagement local (PAL).
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de 130'000 francs pour la professionnalisation de la fonction de commandant du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël.
3. Budget communal 2023, quotité d'impôts, taxe immobilière, taxes des chiens et taxes diverses 2023.
4. Discuter et approuver une demande de crédit de 400'000 francs pour la réalisation d'Espace Combe Grède.
5. Informations au sujet des projets d'implantations et modifications d'antenne de téléphonie mobile 5G soumises aux permis de construire.
6. Rapport du Maire.
7. Divers et imprévus.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, contre un acte législatif de la commune.

2. Message du Conseil municipal

L'exécutif souhaite vous informer au sujet des objets de l'ordre du jour de la prochaine assemblée communale soumis à des décisions.

Au 1^{er} point de l'ordre du jour de l'assemblée du 5 décembre 2022, le Plan d'aménagement local (PAL) devra être voté. Pour rappel, des séances d'informations ont eu lieu et le PAL a été approuvé par la direction des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Durant la phase de consultation à la population, une opposition a été transmise au Conseil municipal, elle a été levée à la suite d'une séance de conciliation.

La réglementation fondamentale des constructions (soit le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation de la limite forestière ; le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN – périmètres A et B) ; le Plan Directeur Communal des Mobilités (PDCM) ; le Plan de Zones de Protection (PZP – A et B) et le Règlement Communal de Construction (RCC)) ainsi que tous les rapports et plans qui ont un but indicatif ou informatif qui constitue le plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Villeret, sont déposés publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture. Il est également possible d'en prendre connaissance sur le site Internet de la commune de Villeret, dans le menu Administration / Constructions.

Au point 2, l'assemblée devra décider d'un crédit périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation du poste de commandant des sapeurs-pompiers d'Erguël. Par 8 voix contre 5, l'assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du 12 octobre 2022 recommande d'accepter la création de ce poste à 100%. Pour notre commune, il s'agit d'une dépense périodique de CHF 16'120.- (12,4 % au prorata des habitants des communes membres du syndicat) par année.

Pour le budget 2023, traité au **point 3** de l'ordre du jour, les informations y relatives se trouvent sur les pages suivantes et des explications détaillées vous seront données lors de l'assemblée communale du lundi 5 décembre 2022. Sachez toutefois que la taxe des déchets sera adaptée pour la prochaine année avec une augmentation de CHF 10.- + TVA pour les personnes seules ainsi que CHF 20.- + TVA pour les familles. Cette augmentation prévue avait été annoncée dès la baisse des taxes en 2019. Celle-ci avait pour but de diminuer l'excédent du financement spécial du service. Pour les autres taxes, aucune autre modification n'est prévue pour l'année 2023.

Pour 2023, le résultat du compte global (compte général + services auto-financés) présente un excédent de charge de CHF - 177'570.- alors que le compte général présente lui un déficit de CHF - 96'930.-. Le Conseil municipal recommande, à l'unanimité, d'accepter ce budget 2023 tel que présenté.

Le point 4 traitera de la réalisation de l'espace Combe Grède prévu à la place de pique-nique de la Combe Grède. Le projet de revitalisation du Bez et la réfection de la route de la Combe Grède ont motivé l'exécutif à améliorer et rendre plus attractif la place de pique-nique actuelle située au bas de la Combe Grède. Un groupe de travail a été constitué et composé de différentes associations et corporations afin de trouver des solutions pour d'une part rendre cet endroit attrayant et convivial et d'autre part sécuriser les riverains de la rue de la Combe Grède trop souvent importunés par une circulation dense les jours de forte affluence. La municipalité, la bourgeoisie, Jura bernois Tourisme, en collaboration avec le parc régional Chasseral ainsi que Pro Natura Jura bernois, ont étudié, depuis bientôt 2 ans, les possibilités d'améliorer cet emplacement qui ne demande qu'à être mis en valeur. Un concept inédit, didactique et respectueux des lieux a été pensé avec 5 thématiques retenues soit l'historique du lieu, la formation de la Combe Grède, la nature, la faune et la flore. Ces 5 thèmes seront développés et mis en valeur avec des postes didactiques visant, en priorité, les familles avec enfants en âge de scolarité. Cet espace sera également une zone de rencontre pour la population locale.

Seuls les riverains et les personnes dûment autorisés pourront emprunter la rue de la Combe Grède. Les autres véhicules seront stationnés au centre du village.

Le projet est devisé, à ce stade, à CHF 400'00.-. La commune sera appelée à participer à raison de 40% des coûts totaux, soit au maximum à CHF 160'000. Le groupe de travail s'engagera à trouver auprès de tiers le solde du financement. Le Conseil municipal recommande vivement d'accepter ce projet de mise en valeur de notre célèbre Combe Grède.

Pour clore ce bref message, le Conseil municipal vous souhaite de belles et joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une fructueuse année 2023 pleine de moments de bonheur.

3. Présentation du budget 2023

Le 5 décembre prochain, vous serez appelés à approuver le projet de budget communal pour l'année 2023.

Le compte de résultat global prévoit un excédent de charges de **CHF - 177'570.00**. Quant au compte général, qui ne tient pas compte des 3 services autofinancés que sont l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et les déchets, il prévoit un excédent de charges de **CHF - 96'930.00**. En préambule, il est important de relever qu'en raison de la situation géopolitique, il est difficile d'estimer les conséquences que cela engendrera au niveau de la fiscalité.

Les chiffres budgétés ont été calculés sur la base des données 2021 et des prévisions 2022 avec toutefois une augmentation concernant l'impôt des frontaliers.

Impôts des personnes physiques (revenu, fortune et à la source)

La prévision des impôts des personnes physiques (PP) pour 2023 est légèrement augmentée de 2.5%, soit + 40'000.00 aux prévisions de l'exercice 2022.

Comparé aux comptes 2021, nous notons une diminution de – 1% environ.

Impôts des personnes morales (bénéfice et capital)

Comparé au budget 2022, une augmentation de plus de 53%, soit + 160'000.00 a été budgétée. Le budget a donc été revu à la hausse, tout en restant dans une optique de prudence, les effets de la crise liée à la situation géopolitique restent encore très incertains.

Le produit à l'impôt fédéral direct découlant de la RFFA, basé sur le rendement des personnes morales des 5 dernières années 2017 à 2021, a été budgété à CHF 46'940.00.

Impôts à la source (frontaliers)

Comparé au budget 2022, l'impôt des frontaliers a été revu à la hausse de quelque 19% consécutivement à l'évolution des entreprises sises dans la commune.

Financements spéciaux

Ces 3 services, qui sont financés par les taxes de base et de consommation, doivent être obligatoirement autofinancés, selon les directives cantonales.

Alimentation en eau

Par rapport aux recettes budgétisées des taxes de base et de consommation de CHF 210'000.-, un **excédent de charges de CHF - 33'405.00** est envisagé. Les frais d'entretien du réseau d'eau ont dû être

revus à la hausse de plus de 20% à la suite de fuites constatées sur le réseau.

Traitement des eaux usées

Par rapport aux recettes budgétisées des taxes de base et de consommation de CHF 180'000.-, un **excédent de charges de CHF - 41'450.00** est envisagé. Les frais relatifs à l'évacuation des eaux usées pourraient augmenter si les conditions climatiques continuent de se détériorer avec de fréquentes pluies torrentielles.

Gestion des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe de base annuelle pour l'élimination des déchets s'élève à CHF 200.- pour les ménages et CHF 100.- pour les personnes seules, TVA comprise, tarif volontairement insuffisant afin de diminuer la fortune du financement spécial (FSET).

Cette mesure provisoire a été revue pour 2023 car le financement spécial qui se monte à CHF 46'453.00 au 01.01.2022 a été en grande partie utilisé durant l'année 2022, avec le nouvel Ecopoint de CHF 16'000.00 et l'excédent de charges budgété de CHF - 24'200.00.

De ce fait, la taxe de base annuelle pour l'élimination des déchets sera augmentée à CHF 220.00 hors TVA, pour les ménages et à CHF 110.00 hors TVA, pour les personnes seules, dès le 01.01.2023.

De plus, et dans le but d'harmoniser tous les services autofinancés avec la gestion de la TVA dans la commune, cette dernière sera ajoutée aux nouvelles taxes, ci-dessus, et non plus comprise.

Par rapport aux recettes budgétisées de +13.5% soit 148'500.00, et malgré l'augmentation des taxes de base un excédent de charges de **CHF - 5'785.00** (hors verre recyclé), est prévu.

Investissements 2023

Quelques explications au sujet des **investissements prévus en 2023** :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u> (subvention)
Part 2023 (23%) sur la réfection de la route Combe-Grède	352'500.00	
Rehaussement des ponts	50'000.00	
Plan général d'aménagement	2'530.00	
Réaménagement eaux propres Combe-Grède	139'500.00	
Réaménagement eaux usées Combe-Grède	221'000.00	
Mise en valeur de la Combe-Grède	80'000.00	
Réaménagement ruisseau Combe-Grède	2'675'000.00	
Subventions ruisseau Combe-Grède		2'348'400.00
Total CHF	3'520'530.00	2'348'400.00

Investissements nets prévus pour 2023 (CHF) : 1'172'130.00

Résumé des taxes et impôts prévus pour l'année 2023

Quotité d'impôt	1.79
Taxe immobilière	1,3‰ de la valeur officielle (VO).
Taxe d'exemption des sapeurs-pompiers	6% de l'impôt cantonal, au minimum CHF 10.- et au maximum CHF 450.-
Taxe des chiens	CHF 40.- par chien + CHF 2.- pour la plaquette

Taxes des services autofinancés :

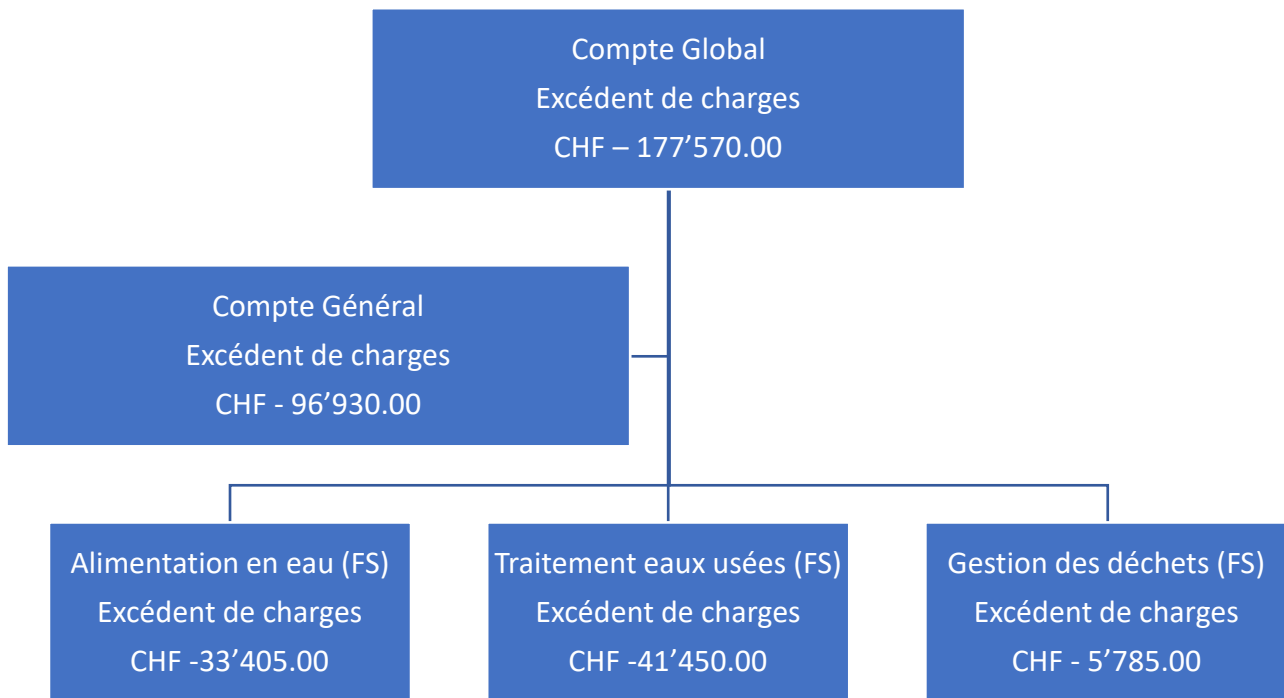
Eau potable (TVA non comprise) CHF 2.35 par m³ consommé + taxe de base de CHF 120.-

Eaux usées (TVA non comprise) CHF 2.35 par m³ consommé + taxe de base de CHF 120.-

Gestion des déchets (TVA non comprise*) : nouveau dès le 01.01.2023

Taxe de base par ménage	CHF 220.- Nouveau taux + TVA *
Personne seule ou famille monoparentale	CHF 110.- Nouveau Taux + TVA *
Commerce, industrie, artisan, bureau	de CHF 330.- à CHF 3'000.- *
Vignette pour conteneur	CHF 40.-*
Taxe au sac poubelle	CHF 1.- * pour 17 litres CHF 2.- * pour 35 litres CHF 4.- * pour 60 litres CHF 6.- * pour 110 litres

Résumé du Compte Global



Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2023	Budget 2022	Comptes annuels 2021
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-177'570.00	-68'640.00	153'748.89
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-96'930.00	0.00	23 2'204.35
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-80'640.00	-68'640.00	-78'455.46
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	2'262'200.00	2'141'300.00	2'280'135.10
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	576'800.00	400'150.00	348'142.95
Taxe immobilière (GM4021)	4021	235'000.00	235'000.00	208'154.30
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	1'172'130.00	737'500.00	448'981.50

Résultat du compte global

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	5'433'621.30
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	4'483'554.20
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-950'067.10
Charges financières (GM34)	CHF	318'628.55
Revenus financiers (GM44)	CHF	755'432.00
Résultat provenant de financements	CHF	436'803.45
Résultat opérationnel	CHF	-513'263.65
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	652'200.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	987'893.65
Résultat extraordinaire	CHF	335'693.65
Résultat total, compte de résultats	CHF	-177'570.00

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	4'696'467.10
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	3'844'005.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-852'462.10
Charges financières (GM34)	CHF	318'628.55
Revenus financiers (GM44)	CHF	738'467.00
Résultat provenant de financements	CHF	419'838.45
Résultat opérationnel	CHF	-432'623.65
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	652'200.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	987'893.65
Résultat extraordinaire	CHF	335'693.65
Résultat total, compte de résultats	CHF	-96'930.00

Compte des investissements

Compte des investissements

Recettes d'investissement	CHF	2'348'400.00
Dépenses d'investissement	CHF	3'520'530.00
Investissements nets	CHF	1'172'130.00

Résultat des comptes des financements spéciaux

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	273'784.40
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	238'029.40
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-35'755.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	2'350.00
Résultat provenant de financements	CHF	2'350.00
Résultat opérationnel	CHF	-33'405.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-33'405.00

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	304'369.80
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	249'219.80
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-55'150.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	13'700.00
Résultat provenant de financements	CHF	13'700.00
Résultat opérationnel	CHF	-41'450.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-41'450.00

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	159'000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	152'300.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-6'700.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	915.00
Résultat provenant de financements	CHF	915.00
Résultat opérationnel	CHF	-5'785.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-5'785.00

Aperçu du compte de résultat selon les fonctions

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes annuels 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	577'993.60	31'295.00	449'768.60	32'329.00	456'319.45	42'094.30
	-	546'698.60	-	417'439.60	-	414'225.15
1 Ordre et sécurité publics, défense	123'066.70	81'100.00	103'350.00	68'300.00	110'886.76	93'222.58
	-	41'966.70	-	35'050.00	-	17'664.18
2 Formation	1'678'248.65	856'183.65	1'503'670.15	791'205.00	1'670'772.98	814'890.30
	-	822'065.00	-	712'465.15	-	855'882.68
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	113'661.50	18'030.00	113'194.50	7'200.00	108'210.00	7'030.00
	-	95'631.50	-	105'994.50	-	101'180.00
4 Santé	5'700.00	-	5'000.00	-	3'300.10	-
	-	5'700.00	-	5'000.00	-	3'300.10
5 Sécurité sociale	858'222.00	40'000.00	854'650.00	36'000.00	789'861.55	27'239.13
	-	818'222.00	-	818'650.00	-	762'622.42
6 Transports et télécommunications	768'858.65	160'895.00	655'598.50	161'000.00	656'140.09	170'678.30
	-	607'963.65	-	494'598.50	-	485'461.79
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	791'986.20	743'654.20	740'992.45	712'592.45	968'683.60	890'771.15
	-	48'332.00	-	28'400.00	-	77'912.45
8 Économie publique	25'300.00	48'500.00	17'900.00	48'000.00	32'183.50	49'190.35
	23'200.00	-	30'100.00	-	17'006.85	-
9 Finances et impôts	1'686'917.55	4'650'297.00	1'501'339.25	4'088'837.00	2'267'196.96	4'968'438.88
	2'963'379.45	-	2'587'497.75	-	2'701'241.92	-
TOTAL	6'629'954.85	6'629'954.85	5'945'463.45	5'945'463.45	7'063'554.99	7'063'554.99

Excédent de dépenses

Excédent de recettes